



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Décembre 2020

20 h 30

Compte-rendu

L'an deux mille vingt, le quinze Septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 09 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Suite à la demande de Monsieur DOREY sur la modification de la rédaction du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020 au niveau de la délibération 2020.06.13, il est pris acte de l'imputation de la somme sur les crédits inscrits sur le fonds de réserve votés lors du Conseil Municipal du 28 juillet 2020.

2020.07.01 – AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES ALIMENTAIRES LE DIMANCHE APRES-MIDI LES 19 ET 26 DECEMBRE 2021,

Appelé à donner son avis sur l'ouverture des commerces alimentaires les dimanches après-midi 19 et 26 décembre 2021 conformément à la réglementation issue du Code du Travail qui précise que la liste des dimanches doit être arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'émettre un avis favorable à cette ouverture pour l'ensemble des commerces de la Commune.

2020.07.02 – PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Appelé à se prononcer sur le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal élaboré par la commission ad'hoc, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal selon les termes présentés.

2020.07.03 – PROJET DE CONVENTION DE MANDAT A PASSER ENTRE LA COMMUNE ET LE SDEG POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE D'UN AMENAGEMENT SPORTIF

Appelé à approuver le projet de travaux d'éclairage d'un aménagement sportif, à solliciter une subvention de 20 % sur le montant hors taxe des travaux auprès de M. Le Président du SDEG et autoriser M. Le Maire à signer ladite convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le projet de travaux pour un montant de 2 801.71 €, autorise M. Le Maire à solliciter une subvention de 20 % auprès du Président du SDEG et à signer la convention telle que proposée avec le SDEG afin de pouvoir réaliser ces travaux.

2020.07.04 – BUDGET PRINCIPAL : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE ELIE DUFFORT

Appelé à se prononcer sur le projet de modification du plan de financement du projet de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Elie Duffort, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le nouveau plan de financement tel que présenté ainsi que le nouvel échéancier, autorise M. Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie et M. Le Maire à signer tout acte aux effets ci-dessus.

2020.07.05 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE

Appelé à se prononcer sur la décision modificative sur la section de fonctionnement du budget principal, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise M. Le Maire à procéder à la décision modificative de la section de fonctionnement du budget principal au niveau des chapitres 011 (*charges à caractère général*) pour un montant de 20 000 € et 67 (*charges exceptionnelles*) pour un montant de 15 000 €.

2020.07.06 – BUDGET ESPACE DES CLARISSSES – DECISION MODIFICATIVE

Appelé à se prononcer sur la décision modificative au niveau de la section d'investissement du budget Espace des Clarisses, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés autorise M. Le Maire à procéder à la décision modificative de la section d'investissement du Budget Espaces des Clarisses au niveau des chapitres 16 et 21 pour un montant de 250 €.

2020.07.07 – BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON-VALEUR

Appelé à prendre acte de l'irrécouvrabilité des créances au niveau du budget assainissement, le Conseil Municipal, prend acte de l'irrécouvrabilité des créances présentées pour un montant de 421.78 €.

2020.07.08 – RENEGOCIATION D'EMPRUNTS

Appelé à approuver le projet de renégociation d'emprunts tel que présenté, le remboursement des prêts concernés et autoriser la souscription d'un nouvel emprunt auprès du SFIL, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le projet de renégociation d'emprunts tel que présenté, décide de donner délégation à Monsieur Le Maire pour la réalisation de l'opération dans la limite de 1 650 000 €, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2020.07.09 – BUDGET PRINCIPAL – GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE TOIT DE GASCOGNE

Appelé à accorder la garantie d'un emprunt de 1 605 000 € à hauteur de 50 % contracté par le Toit de Gascogne, autoriser l'engagement de la collectivité à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement et cela pendant toute la durée du prêt, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte d'accorder la garantie à hauteur de 50 % contracté par le Toit de Gascogne, accepte que la Collectivité se substitue à l'Emprunteur pour son paiement et ce pendant toute la durée du prêt, autorise M. Le Maire à signer tout acte aux effets ci-dessus.

2020.07.10 – PROJET D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC LES CHATS MIRANDAIS ET LE VETERINAIRE DE L'ASTARAC

Appelé à se prononcer sur le projet d'avenant à la convention signée avec l'association « les Chats Mirandais » et le vétérinaire de l'Astarac, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise l'avenant à la convention initiale passée avec l'Association « Les Chats Mirandais » et le vétérinaire de l'Astarac portant modification de la participation financière de la Commune à cette action et autorise M. Le Maire à signer ledit avenant.

2020.07.11 – PROJET DE CESSION TERRAIN AGRICOLE COMMUNAL SITUE A SENDAROUY A LA SARL LIBAROS

Appelé à se prononcer sur le projet de cession d'un terrain agricole communal situé à Sendarouy à la SARL LIBAROS, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur cette cession d'une portion de la parcelle E n° 514 d'une superficie d'environ 1 400 m² et autorise M. Le Maire à signer le compromis de vente éventuel inhérent à cette cession ainsi que tout acte aux effets ci-dessus.

2020.07.12 – PROJET D'ACQUISITION TERRAIN TREMONT POUR EXTENSION DES SERVICES TECHNIQUES

Appelé à se prononcer sur le projet d'acquisition d'une portion de terrain à M. TREMONT pour l'extension des services techniques, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement à cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette transaction.

2020.07.13 – PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ASSISTANT DE PREVENTION DE LA MAIRIE DE MIRANDE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE ».

Appelé à autoriser la passation d'une convention de mise à disposition de l'assistant de prévention de la Mairie de Mirande auprès de la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne», le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise M. Le Maire à passer cette convention selon les termes proposés et à la signer.

2020.06.14 – DECISIONS DU MAIRE.

Monsieur Le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée lors de la séance du 10 juillet 2020, pour qu'il agisse au nom de la Commune pour la durée de son mandat, à savoir :

* Décision portant autorisation d'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne

Monsieur Le Maire informera le Conseil Municipal que la commune de Mirande a contracté un prêt de 250 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1,31 %.

* Décision portant sur la location temporaire d'un local de l'ancienne trésorerie à la SISA

Monsieur Le Maire informera le Conseil Municipal que la commune de Mirande a décidé de louer gratuitement le local précédemment utilisé par la Trésorerie à la SISA MSP de MIRANDE pour un usage de centre de vaccination dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière.

* Décision portant sur la location longue durée de véhicules

Monsieur Le Maire informera le Conseil Municipal que la commune de Mirande a décidé de louer un véhicule Master Fourgon AH 2L2 et un trafic 9 places auprès de France Collectivités Invest. Afin de financer cette location, la Commune apposera sur les véhicules mentionnés des publicités générant des recettes permettant de régler le loyer. Cette régie publicitaire sera confiée à INFOCOM France. France Collectivités Invest louera au locataire pour une durée de 4 ans consécutifs, sans option d'achat, ces deux véhicules.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

QUESTIONS ORALES : Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire a répondu aux questions qui lui ont été posées.

Il demande à **Monsieur DOREY** de lire la question à laquelle il souhaite avoir une réponse.

QUESTION : *Le versement de la subvention exceptionnelle à l'ACAA n'ayant pas été soumis au suffrage du Conseil municipal, nous vous demandons de rectifier la mention figurant au chapitre 2020.06.13 du procès-verbal du conseil municipal séance du 28 septembre 2020.*

A cette séance, il a été porté à notre connaissance l'intention de l'ACAA de donner à la ville, lors de sa liquidation, la patinoire appartenant à ses actifs. Sachant que l'ACAA n'était plus en mesure d'assurer correctement l'usage de cette patinoire, on imagine difficilement comment la ville pourra le faire.

Que pensez-vous faire de cette patinoire si la ville en devient propriétaire ? Nous craignons qu'elle finisse oubliée dans un hangar municipal.

REPONSE : une subvention exceptionnelle de 4 764.57 € a été imputée sur le fond de réserve associatif prévu au budget primitif 2020 qui était de 8 000 €. Ce fond de réserve destiné aux subventions exceptionnelles avait fait l'objet d'un vote en conseil du 28 juillet 2020 permettant ainsi le versement de sommes aux associations dans la limite des crédits votés . Il reste aujourd'hui sur ce fond 3 235.43 €.

Quant à l'utilisation de la patinoire la commission culture et animation proposera son devenir.

Il demande à **Madame DAL LAGO** de lire la question à laquelle elle souhaite avoir une réponse.

QUESTION : *«Suite au dernier conseil d'école pouvez-vous faire un point rapide sur les écoles du Groupe Elie Duffort ? En particulier, comment les élèves et les enseignants ont-ils vécu les nouvelles mesures sanitaires obligatoires?»*

REPONSE : N'ayant pas fait de commission enseignement couplée avec les associations actuellement en sommeil, vous me donnez par votre question l'occasion de faire le point sur ce 1^{er} trimestre de l'année scolaire dans les écoles.

Avec les directrices et Angélique PIERNAS, nous avons à travers de nombreuses réunions, préparé la rentrée en respectant le protocole proposé par l'Education Nationale en étant obligés de prendre rapidement les mesures dictées. Les services techniques ont participé à la mise en place matérielle des classes.

Ecole Élémentaire.

Périscolaire : accueil le matin comme d'habitude, à la pause méridienne 2 services de restauration sont prévus (*les petits mangent en premier*) l'encadrement des élèves a été renforcé : 3 agents à la cantine et dans la cour 3 agents (*1 supplémentaire*). Après 16 h 30 ALAE (*accueil de loisirs associé à l'école*) ou étude (*pour qu'elles soient de qualité limitées à 2 jours par semaine lundi-jeudi ou mardi – vendredi*).

Pendant le temps scolaire : les récréations sont décalées sur trois temps dans les deux cours . 10 h 15 /10 h 30/10 h 45 - 14 h 45/15 h /15 h 15.

Modification des horaires de la journée pour que les sorties soient plus fluides : CYCLE 3 : 8 h 30-12 h - 13 h 45 – 16 h 15 ; CYCLE 2 : 8 h 45- 12 h 15 – 14 h -16 h 30.

La structure n'est plus utilisée parce qu'elle est difficile à désinfecter. A noter que deux enseignantes n'ont pas repris mais sont remplacées.

Le port du masque : les élèves ne se plaignent pas, ils sont coopératifs .Par contre plus compliqué pour les plus petits salissant le masque rapidement. Les parents évoquent le masque transparent pour les enseignants. Mme DUBOSQ a proposé de se renseigner pour un achat éventuel par la Mairie. La commande est faite.

Pour les séances de sport, les enseignants essaient de trouver des activités qui ne nécessitent pas de chercher le souffle (*danse..*).

Les évaluations étaient à peu près les mêmes que l'année dernière. Le niveau général après le confinement était bas. Mise en place de plus de 20 P.P.R.E. (*programme personnalisé de réussite éducative*).

La présence de la P.M. et de la gendarmerie a été importante pour le respect du port du masque.

Ecole maternelle : l'accueil dans la cour puis directement à la porte extérieure de la classe est apprécié par les parents ainsi que la mise en place de barrières dans la rue pour sécuriser l'accès. Les parents pensent qu'il s'agit là d'une bonne solution.

La fourniture de masques transparents (2) aux enseignantes de GS par la Mairie sera appréciée. Madame DUBRULLE précise qu'il est important pour les élèves de PS et GS de voir le visage et les mimiques de l'enseignante, essentiels dans la lecture quotidienne d'albums ou pour l'apprentissage des comptines par exemple.

Il demande à **Monsieur PUGNETTI** de lire la question à laquelle il souhaite avoir une réponse

QUESTION : « *Pouvons-nous avoir un bilan de la situation liée à la Covid 19 des commerçants et artisans sur Mirande?* »

REPONSE : Il est difficile de connaître la situation liée à la Covid 19 des commerçants et artisans sur Mirande car cette dernière dépend du type d'activité.

Pour certains, qui ont continué à travailler normalement, il a été constaté un afflux de clientèle dû aux achats de proximité les clients se déplaçant moins sur les grandes villes alentours.

Pour d'autres qui ont subi une fermeture administrative cela a été très dur bien que se soient développés des systèmes de commandes et retraits et des aides au niveau régional et communautaires (*31 commerces bénéficiaires d'aides de 1 000 à 2 000 € avec en plus l'aide de 250 € de la communauté*), pour information c'est 83 000 € d'aides qui ont été accordées pour les mois de mai et juin sur Mirande. S'ajoute la dernière aide votée par les collectivités de participation aux loyers et la possibilité pour des entreprises hôtelières et de restaurations d'abattement de CFE après examen de leur dossier par le DDGFIP.

Il demande à **Madame TROUETTE** de lire la question à laquelle elle souhaite avoir une réponse.

QUESTION : « *Peut-on prévoir assez rapidement de mettre à jour le site de la ville? (exemple: M. Pierre Beaudran est toujours président du CCAS...)* »

REPONSE : *Cela a été réalisé sous le contrôle de Mme CHABBERT, adjointe à la communication.*

La séance est levée à 22 h 30.

L'intégralité des extraits de délibérations du Conseil Municipal est consultable en Mairie, Direction Générale des Services, copies seront délivrées à la demande.